Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le 20/12/2024
ID : 971-259710218-20241219-DEL_422_12_2024-DE

Département de la Guadeloupe
Syndicat Mixte des Transports
Du Petit Cul de Sac Marin

SEANCE DU JEUDI 19 DECEMBRE 2024
Délibération du Comité Syndical
8ème séance ordinaire de l'année
N°42-12-2024

CRÉATION DE POSTES AU 19 DÉCEMBRE 2024

Le jeudi 19 décembre 2024 à 9h30, le Comité Syndical dûment convoqué le jeudi 12 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire de Cap Excellence, Boulevard Légitimus, 97110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Georges DAUBIN, Président ;

	PRÉNOM	NOM	FONCTION	PRÉSENT(E)	ABSENT(E)	OBSERVATIONS
1	Georges	DAUBIN	Président	X		
2	Alix	NABAJOTH	1er Vice-Président	X		
3	Elodie	CLARAC	2e Vice-Présidente	X		Excusée et remplacée par Mme Nanouska LOUIS
4	Jules	FRAIR	3e Vice-Président	X		
5	Nadia	CELINI	4e Vice-Présidente	X		
6	Harry	DURIMEL	5e Vice-Président	X		Excusé et remplacé par Mr Georges BREDENT
7	Christian	BAPTISTE	6e Vice-Président		X	Elu démissionnaire
8	Dominique	BIRAS	Délégué titulaire		X	
9	Denis	BERNADOTTE	Délégué titulaire	X		Excusé et remplacé par Mr Tony MOUSSE
10	Fulbert	HENRY	Délégué titulaire		X	Excusé
11	Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	Déléguée titulaire	X		Mme Francine DOQUET-ROUSSAS présente
12	Danila	BAZILE-CHALUS	Déléguée titulaire	X		
13	Jean-Luc	CELIGNY	Délégué titulaire	X		Excusé et remplacé par Mr Alain SOREZE EUGENE
14	Hugues	CHATEAUBON	Délégué titulaire	X		
15	Liliane	MONTOUT	Déléguée titulaire	X		
16	Ary	CHALUS	Délégué titulaire		X	Excusé
17	Philippe	DEZAC	Délégué titulaire		X	

Nombre de délégués en exercice : 16
Délégués présents : 13
Votants : 12

Assistaient également à la séance : Patrick RILCY (*DGS*) ; Lesly BIABIANY *(Chargée de mission auprès de la Direction)* ; Ruiz CHALUS *(Service Financier)* ; Nadine CYSIQUE *(Service Financier)* ; Sandrine DELVERT *(Responsable Régie)* ; Endrick ERAVILLE *(Responsable RH)* ; Patrick JEAN-CHARLES *(Chargé de mission auprès de la Direction)* ; Robert LANDRE *(Service Juridique)* ; Livio CAILLON *(Service Juridique)* ; Luidgy LEFEBVRE *(Préfiguration Transport Scolaire)* ; Jean-Claude VATI et Jerrold DAUBIN *(Service informatique)* ; *Tatiana DIDON (Secrétariat de Direction)* ; *Malika DRAGIN (Service Communication)* ; Karim CYRILLE *(Service Moyens Généraux)* ; Mr Pierre-Yves CHICOT *(AMO Juridique)* ; Mme Maryline BESSONE *(AMO Juridique)* ;

Secrétaire de séance : Mme Nadia CELINI a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité (article L2121-15 du CGCT).

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le 20/12/2024
ID : 971-259710218-20241219-DEL_422_12_2024-DE

RAPPORT DE PRESENTATION

Le Président expose à l'assemblée délibérante que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la montée en charge des actions à réaliser, après identification des besoins, il convient de renforcer l'effectif des services du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin sur des fonctions administratives et techniques.

Le Président propose donc à l'assemblée délibérante de créer cinq postes, à temps complet.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le 20/12/2024
ID : 971-259710218-20241219-DEL_422_12_2024-DE

Le Comité Syndical,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3 ;

Vu le tableau des emplois au 1cr mai 2024 ;

Après avoir délibéré, à la majorité, décide :

Résultat :
Pour : 12
Contre : 00
Abstention : 00

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le 20/12/2024
ID : 971-259710218-20241219-DEL_422_12_2024-DE

DECIDE

ARTICLE 1 :

- D'adopter la création de 5 postes à compter du 19 décembre 2024 :
  - Deux postes d'Ingénieur Principal ;
  - Un poste de Rédacteur Principal de 2ème classe ;
  - Deux postes d'Adjoint Administratif principal de 1ère classe.

  L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement des emplois ainsi créés sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emploi ;

- De modifier ainsi le tableau des emplois (voir annexe 1, tableau des effectifs au 19 Décembre 2024 ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage et sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin.

ARTICLE 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Baie-Mahault, le 20 décembre 2024

Le Président,

Georges DAUBIN

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU PETIT CUL DE SAC MARIN
Centre les ACCACIAS
Belcourt
97122 BAIE-MAHAULT
Tél. : 0590 60 47 37
Fax : 0590 60 47 36